

Ircantec : Pôle emploi ne veut pas payer

Réunie le 8 juin en commissions paritaires, l'Agirc-Arrco va demander à la direction de Pôle emploi de rouvrir, d'ici le 30 juin, la négociation sur le basculement des ex-Assedic à l'Ircantec.

L'Agirc-Arrco et l'Ircantec n'ont guère apprécié la fin de non-recevoir opposée par la direction générale de Pôle emploi aux syndicats dans la négociation consacrée aux modalités d'accompagnement du changement d'affiliation des 16 000 agents (ex-Assedic et ex-Afpa) en matière de retraite complémentaire (PSI n° 788). Tous les syndicats ont en effet rejeté, le 1^{er} juin, le projet d'accord visant à « imposer, sans contrepartie, un transfert de l'Agirc-Arrco à l'Ircantec au 1^{er} juillet », s'indigne **Françoise Kermorgant** (FO). « Un projet d'autant plus inacceptable que, selon les études actuarielles, de 75 à 90 % des personnels concernés subiraient des pertes de pension du fait de ce basculement », indique-t-elle. Estimées à 270 M€ pour les droits directs et près de 41 M€ sur les droits à réversion, ces pertes sont liées à des dispositions moins favorables à l'Ircantec qu'à l'Agirc-Arrco (PSI n° 769), ainsi qu'à des taux de cotisation différents. « La direction réaliserait une économie de cotisations patronales estimée à 492 M€ », se désole **Emmanuel M'Hedhbi** (SNU-FSU).

Pour compenser ce manque à gagner, les syndicats ont, sans succès, demandé la création d'un régime de retraite supplémentaire pour les seuls agents transférés (FO), voire étendu à tous les agents (SNU-FSU). Autre solution envisagée, le maintien de ces agents à l'Agirc-Arrco dans le cadre d'un groupe fermé, moyennant le paiement d'une soulte par l'Ircantec. Si la solution pourrait *in fine* être retenue pour les retraités des ex-Assedic, cela ne vaudra pas pour les actifs. Reste que « les caisses de retraite n'ont pas vocation à compenser les droits perdus, car cela relève de la relation salariale avec l'employeur », prévient **Jean-Paul Thivollie**, le président de l'Ircantec.

Sécu : un intéressement pénalisant les absences ?

Le régime général doit renégocier son accord sur l'intéressement avant la fin juin. Mais les choses paraissent plutôt mal engagées.

Çe pourrait être une formalité : la CFDT-PSTE et la CFTC-PSE signeraient, comme à l'accoutumée, le protocole d'accord sur l'intéressement, quand les autres organisations s'y refuseraient par principe. Mais stupeur : l'Ucanss a annoncé, lors de la RPN du 7 juin, qu'elle voulait revenir à une proratisation de l'intéressement en fonction du temps de présence de l'agent sur l'année considérée. Ce principe, autrefois en vigueur, avait été supprimé dans le protocole 2008-2010. La Cour des comptes l'a remis au goût du jour avec son rapport sur la Sécu de septembre 2010, après avoir constaté un fort taux d'absentéisme dans l'institution (PSI n° 752). Simple coïncidence, prétend l'Ucanss, qui assume sa position.

« C'est une pénalisation pure et simple de la maladie », selon **Dominique Didier** (CGT) ; une double peine « pour des salariés déjà malades du travail », renchérit **Alain Lidonne** (Snetossa, CFE-CGC). Afin d'éviter toute action en justice pour discrimination, l'employeur envisage de ne pas s'en tenir aux arrêts maladie, mais de se caler sur la définition légale des absences assimilées à du temps de travail – exception faite des congés maternité et paternité. Tout n'était toutefois pas tranché avant la RPN du 14 juin. « Il faut revaloriser le montant de la masse salariale dédiée à l'intéressement de 2,5 à 3 %, pour maintenir le niveau de l'intéressement qui pâtit de la décroissance des effectifs », propose **Jean-Marc Collet**, de la CFTC-PSE. « Un changement de la formule de calcul pour mieux dépenser la part locale (60 % de la masse salariale dédiée à l'intéressement), sous-consommée, est souhaitable », ajoute **Bernard Delannoy**, de la CFDT-PSTE. Problème : selon l'Acoss, cela pourrait remettre en cause la nature même des primes versées et donc les exonérations de charges sociales attachées à l'intéressement.

AGENDA

23 JUIN

● COLLOQUE organisé, à Paris, par l'EN3S et l'EHESP, intitulé : « Les établissements de santé et l'assurance maladie : l'optimisation des pratiques. »
 ☎ 04 77 81 15 33

● RENCONTRES *Liaisons sociales-Protection sociale informations* sur la mise en œuvre de la réforme des retraites dans les entreprises.
 ☎ 01 76 73 30 30

● CONFÉRENCE organisée par le groupe Mornay autour du thème : « Quel habitat pour nous, seniors, aujourd'hui et demain ? »
 ☎ 04 72 11 30 85

27 JUIN

● JOURNÉE sur la dépendance organisée par MutRé, à Paris.
 guillaume.bessalem@mutualite.fr

4-5 JUILLET

● XXXVII^{ES} RENCONTRES de l'Iipse à Varsovie en Pologne, intitulées : « L'individu, le collectif, au cœur des nouvelles solidarités. »
 europesociale@euroipse.org

4-6 JUILLET

● CONFÉRENCE européenne des services sociaux 2011, organisée à Varsovie par le Réseau social européen. « Construire une société active et solidaire : innovation, participation, communauté. »
 https://esn-conference.org

8-9 SEPTEMBRE

● 3^{ES} ATELIERS nationaux de la solidarité coorganisés à Lyon par Idéal Connaissances et le département du Rhône. Au programme, des tables rondes sur la petite enfance, la dépendance, les ARS, etc.
 www.ateliers-solidarite.com

12-13 SEPTEMBRE

● 1^{RE} UNIVERSITÉ d'été d'Alzheimer éthique et société, organisée par l'Espace éthique de l'AP-HP, www.espace-ethique-alzheimer.org
 ☎ 01 45 24 70 70